

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE 68127 SAINTE CROIX-EN-PLAINE
SÉANCE DU 5 JUIN 2026**

Sous la présidence de Monsieur Mario ACKERMANN, Maire

Le 5 juin 2026, à vingt heures et quinze minutes, sur convocation du 29 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mario ACKERMANN, Maire.

Membres présents :

1. ACKERMANN Mario
2. MULLER Éric
3. GODDE Séverine
4. GILG Stéphane
5. HECHINGER-GAXATTE Magali
6. GROSS Julien
7. SCHNEIDER Yvan
8. ROHN Jean-Luc
10. RIST Frédéric
11. ELSER-BOBENRIETH Nicole
12. LOZANO José
13. GERBER Olivier
14. CARABIN Éric
15. DORAIN Véronique
17. DARKAOUI Hélinda
18. WEISS Marie-Thérèse
19. WINTENBERGER Sandrine
20. GOSSET Claudia
22. CAUMETTE D'AGOSTINO Marion
23. EISSLER Élodie

Membres ayant donné procuration :

9. WEISS Jean-Marie donne procuration à Frédéric RIST
16. ZEMB David a donné procuration à Stéphane GILG
21. BASILI Cindy donne procuration à Julien GROSS

~ ~ ~

Secrétaire de séance : Séverine GODDE

~ ~ ~

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026
- 2) Renouvellement de l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
- 3) Demande d'intervention du service de conseil en organisation et santé du travail
- 4) Informations

Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal 2026

CCAS réunion du conseil d'administration

Calendrier : planification des commissions de travail

Divers



1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 22 AVRIL 2026

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune objection n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA PLATEFORME « ALSACE MARCHÉS PUBLICS »

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte à d'autres acheteurs alsaciens soumis au Code de la commande publique en 2013.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics.

La dématérialisation des marchés publics est une obligation légale depuis octobre 2018, mais constitue également un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, plus de 600 entités utilisent la plateforme Alsace Marchés Publics. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- Disposer d'un profil acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics
- Faciliter l'accès des entreprises aux achats des entités publiques et privées
- Partager les expériences entre acheteurs membres
- Bénéficier d'un accompagnement à son utilisation.

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération, et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et

l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

Une charte d'utilisation ainsi qu'une convention d'adhésion définissent les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

DÉCIDE d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte d'utilisation

3. DEMANDE D'INTERVENTION DU SERVICE DE CONSEIL EN ORGANISATION ET SANTÉ DU TRAVAIL

Les problématiques d'ordre psychosocial sont de plus en plus présentes dans les collectivités. Pour accompagner au mieux ces dernières, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose dans le cadre de ses missions facultatives, l'intervention du service Conseil en Organisation et Santé au Travail sur différentes missions, aussi bien individuelles que collectives.

Le déroulement des missions du service Conseil en Organisation et Santé au Travail est encadré par une convention cadre. Le montant estimatif de la prestation est de 1330 euros.

Le conseil municipal

Après avoir pris connaissance des conditions générales de l'intervention du service Conseil en Organisation et Santé au Travail proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin tel qu'arrêté par son Conseil d'Administration en sa séance du 27 juin 2016.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

SOLLICITE l'intervention du service Conseil en Organisation et Santé au Travail, proposée par le Centre de Gestion du Haut-Rhin, pour une ou plusieurs missions figurant dans la convention d'intervention ;

AUTORISE-le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes et documents y afférents.

4. INFORMATIONS

Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal 2026

Mercredi 01 juillet 2026 à 20H00

Mercredi 16 septembre 2026 à 20H00

Centre Communal d'action sociale : réunion du conseil d'administration : Lundi 21/09/2026 à 18h30

Calendrier : planification des commissions de travail

Séverine GODDE	Scolaire / Jeunesse / Conseil municipal des Jeunes	
Éric Muller	Bâtiments / Sécurité de la population / Voirie : Entretien et Eclairage public / Equipements sportifs et parcours de santé	
Stéphane GILG	Vie associative et culturelle / Manifestations associatives et communales / Jumelage	
Magali HECHINGER	Cadre de vie : fleurissement, propreté, biodiversité, environnement / Equipements ludiques (aires de jeux) / Sainte Croix-en- Noël	Mercredi 10 juin 2026 à 18H30
Julien GROSS	Budget / Finances / Élections / Patrimoine foncier et chasse	Lundi 29 juin 2026 à 19H30
Jean-Marie WEISS	Conseiller délégué à la Forêt et aux Affaires agricoles	Prochaine réunion fin septembre 2026
Véronique DORAIN	Conseiller délégué à la réalisation du Bulletin communal	
Olivier GERBER	Conseiller délégué à la communication	
Éric CARABIN	Conseiller délégué à l'étude et à l'aménagement de la voirie	Fin juin 2026

Divers

- Kermesse des écoles : samedi 06 juin 2026 de 9H30 jusqu'à 13H30
- Inauguration de la Place de la Thur : vendredi 12 juin 2026 à 18H30
- Livraison de l'écho Saint Crucien – vendredi 12 juin 2026
- Fete de la tarte flambée : samedi 13 juin 2026
- Fete de la musique : samedi 20 juin 2026
- Inauguration de l'aire de jeux de la Colombe : samedi 27 juin 2026 à 10H45
- Sortie à vélo des membres du conseil municipal : samedi 04 juillet 2026- matin



La séance est levée à 20 heures 40.

Numéros d'ordre des délibérations prises
Séance du conseil municipal du 05 juin 2026 -20h15

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026
- 2) Renouvellement de l'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics »
- 3) Demande d'intervention du service de conseil en organisation et santé du travail
- 4) Informations

Planning prévisionnel des réunions du conseil municipal 2026

CCAS réunion du conseil d'administration

Calendrier : planification des commissions de travail

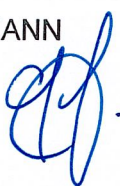
Divers

Liste des membres présents
Séance du conseil municipal du 2026

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
ACKERMANN	Mario	Maire
MULLER	Éric	1 ^{er} adjoint
GODDE	Séverine	2 ^e adjointe
GILG	Stéphane	3 ^e adjoint
HECHINGER-GAXATTE	Magali	4 ^e adjointe
GROSS	Julien	5 ^e adjoint
SCHNEIDER	Yvan	Conseiller municipal
ROHN	Jean-Luc	Conseiller municipal
RIST	Frédéric	Conseiller municipal
ELSER-BOBENRIETH	Nicole	Conseillère municipale
LOZANO	José	Conseiller municipal
GERBER	Olivier	Conseiller municipal
CARABIN	Éric	Conseiller municipal
DORAIN	Véronique	Conseillère municipale
DARKAOUI	Hélinda	Conseillère municipale
WEISS	Marie-Thérèse	Conseillère municipale

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
WINTENBERGER	Sandrine	Conseillère municipale
GOSSET	Claudia	Conseillère municipale
CAUMETTE D'AGOSTINO	Marion	Conseillère municipale
EISSLER	Élodie	Conseillère municipale

Le Maire
Mario ACKERMANN



La secrétaire de séance
Séverine GODDE



